

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 21 FEVRIER 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. SUSS, M. ZINCK (excusé), MM. HERRLE, KNOERY, qui étaient représentés
respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, M. VOGEL, M. TREIBER,
MM. MEYER-KUHN, MESSMER, WALTER, NEUHARD, (excusés), M. HELMER E.,
M. WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 026/2005conseil

OBJET : ASSAINISSEMENT

**VALIDATION DE L'ETUDE DE ZONAGE OBERSTEINBACH, NIEDERSTEINBACH ET
FORSTHEIM**

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT la compétence « assainissement » et notamment certaines compétences y relatives transférées au S. D. E. A.,*
- *VU l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992,*
- *VU le décret n° 94.469 du 3 juin 1994,*
- *VU l'article L.2224.10 du code général des collectivités territoriales, précisant que les communes délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif,*
- *VU l'article R123-11 du code de l'urbanisme précisant la forme de l'enquête publique,*
- *VU le projet de zonage de l'assainissement collectif et non collectif pour la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 116/2004 du conseil communautaire du 20 décembre 2004*
 - . validant le programme du contrat pluriannuel 2005 – 2007 secteur sud du service d'assainissement de la communauté de communes de la vallée de la Sauer pour un montant de 10 512 300 € (travaux et études) dont 3 422 820 € de subventions de l'agence de l'eau Rhin/Meuse et 3 631 497 € du conseil général du Bas-Rhin,*
 - . autorisant le président à signer le contrat pluriannuel d'assainissement 2005 – 2007 et tous documents y afférents,*
 - . décidant de soumettre le contrat pluriannuel d'assainissement 2005 – 2007 secteur sud aux partenaires financiers (agence de l'eau Rhin/Meuse et conseil général du Bas-Rhin) et de solliciter les subventions y afférentes.*
- *VU l'avis de la commission « assainissement » réunie le 2 février 2005,*
- *VU l'avis du bureau en date du 7 février 2005,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- a) à l'unanimité pour la commune de Forstheim**
- b) par 19 voix pour, 11 voix contre et 11 abstentions, pour la commune d'Obersteinbach**
- c) par 18 voix pour, 12 voix contre et 11 abstentions, pour la commune de Niedersteinbach**

- approuve le projet de zonage de l'assainissement collectif et non collectif pour les communes de Forstheim, d'Obersteinbach et de Niedersteinbach ;
- approuve le dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement collectif et non collectif ;
- décide d'engager la mise en enquête publique du dossier ainsi retenu pour la communauté de communes de la vallée de la Sauer ;
- autorise le président à engager les démarches et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 1^{er} mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

